**Reprise du 11 mai - Proposition de motion du conseil des maîtres**

Réunis en Conseil des maitres ce jour, nous, les enseignants de l’école ..., avons pris connaissance des mesures sanitaires prises par la mairie et l’Education Nationale, ainsi que du protocole d’accueil des élèves à l’école, à partir du 12 mai.

Nous estimons :

- que les conditions sanitaires nécessaires à la protection des élèves et des personnels ne sont pas remplies (absence de gel hydroalcoolique, absence de masques FFP2, absence de tests, impossibilité de désinfecter les lieux de vie collectifs régulièrement, aucun dispositif de mise à distance des parents d’élèves aux abords de l’école…),

- que les gestes barrières qualifiés de « draconiens » ne seront pas applicables à longueur de journée (se maintenir en permanence à un mètre de distance les uns des autres, demander aux enfants de se laver les mains chaque fois qu’ils toussent ou éternuent, ne pas autoriser les jeux collectifs…).

Nous souhaitons donc désengager notre responsabilité quant à l’éventuelle diffusion du coronavirus entre les élèves, entre les personnels et entre les élèves et les personnels. Nous refusons de participer, voire de contribuer à une reprise de la pandémie, dont on sait qu’elle serait catastrophique en termes de santé publique, en particulier dans le Val d’Oise.

Certains maires ont déjà écrit au Préfet pour l’informer qu’ils n’ouvriraient pas les écoles de leurs communes.   
  
Beaucoup de familles nous ont déjà fait part de leur refus de remettre leurs enfants à l’école lors de sa réouverture. Nous refusons de leur apporter les garanties qu’ils réclament légitimement et qui pourraient les rassurer.

Nous nous opposons donc à la réouverture de l’école à partir du 11 mai.

L’équipe enseignante

Copie aux syndicats